

OPTIMISEZ LE POTENTIEL DE PERFORMANCE  
DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE

## PORPHYRE SEPTEMBRE 2023



Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 15 septembre 2023.

**Titre de créance pouvant être difficile à comprendre, émis par Morgan Stanley Finance LLC et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.**

Offre à durée limitée Commercialisation du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 31 août 2023 pouvant être clôturée sans préavis.

L'instrument financier décrit dans la brochure n'est pas un « green bond » ou tout autre type d'instrument de « financement durable ». Les fonds levés dans le cadre de l'émission ne sont pas directement destinés au financement de projets en lien avec la thématique ESG. Seul l'Indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG » et l'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

**Code ISIN : FR001400G586**

**COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL**

La vidéo explicative de l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR est accessible en scannant ce QR Code :



[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)



**Groupama**

# PORPHYRE SEPTEMBRE 2023

Porphyre Septembre 2023 est un support temporaire en unités de compte. Il vous permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 9% brut<sup>(1)(2)</sup> pour chaque année écoulée si l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR est stable ou enregistre une hausse par rapport à son niveau initial de l'année 1 à 7. À l'échéance finale des 8 ans<sup>(3)</sup> :

- Un gain de 9% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée si l'Indice n'est pas en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 20% par rapport à son niveau initial.
- Le capital est remboursé à hauteur de 100% brut<sup>(1)(2)</sup> jusqu'à une baisse<sup>(4)</sup> de l'Indice de 40% par rapport à son niveau initial.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et en cas de baisse<sup>(4)</sup> de l'Indice de plus de 40% par rapport à son niveau initial à l'échéance finale<sup>(3)</sup>. La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR (ci-après « l'Indice »).

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Groupama Modulation, Groupama Premium et du contrat de capitalisation Groupama Capitalisation.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

## AVANTAGES

- **Un gain de 9% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée :**
  - si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle<sup>(5)</sup> de l'année 1 à 7.
  - si l'Indice n'est pas en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 20% par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale<sup>(5)</sup> en année 8.
- **Une échéance anticipée automatique** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle<sup>(5)</sup> de l'année 1 à 7.
- **Effet mémoire :** si les conditions de versement du gain de 9% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés.
- **Un remboursement du capital brut<sup>(1)(2)</sup> à l'échéance finale<sup>(3)</sup>** dès lors qu'à la date d'observation finale<sup>(5)</sup>, l'Indice n'est pas en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

## INCONVÉNIENTS

- **Un gain plafonné à 9% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée** depuis la date d'observation initiale, même si la performance de l'Indice est supérieure.
- **Le rendement de Porphyre Septembre 2023 à l'échéance finale est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de -40% et de -20%.**
- **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5% par an.** Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 1 à 8 ans.
- **Les gains annuels profitant de l'effet mémoire ne sont pas capitalisés.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
  - en cas de sortie anticipée (rachat total ou décès) avant l'échéance finale<sup>(3)</sup> ;
  - à l'échéance finale<sup>(3)</sup>, si à la date d'observation finale<sup>(5)</sup>, l'Indice est en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 40% par rapport à son niveau initial.
  - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

## Facteurs de risques

Les investisseurs<sup>(6)</sup> sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission. Ces risques sont notamment :

**Risque de perte partielle ou totale en capital** – L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale<sup>(3)</sup> :

- lors de toute sortie anticipée (rachat total ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- à l'échéance finale<sup>(3)</sup>, si à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 40% par rapport à son niveau initial.
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

**Risque de contrepartie** – L'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » en page 8 de ce document) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par l'Émetteur et/ou le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des titres de créance émis par l'Émetteur.

**Risque de marché** – Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

**Risque de réinvestissement** – L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Dans certaines conditions, un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

(1), (2), (3), (4), (5), (6) Merci de vous référer aux renvois présents en page suivante.

## ⊙ Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR est observé à la date d'observation initiale (15 septembre 2023).

### UN GAIN CONDITIONNEL DE 9% BRUT<sup>(1)(2)</sup> PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE

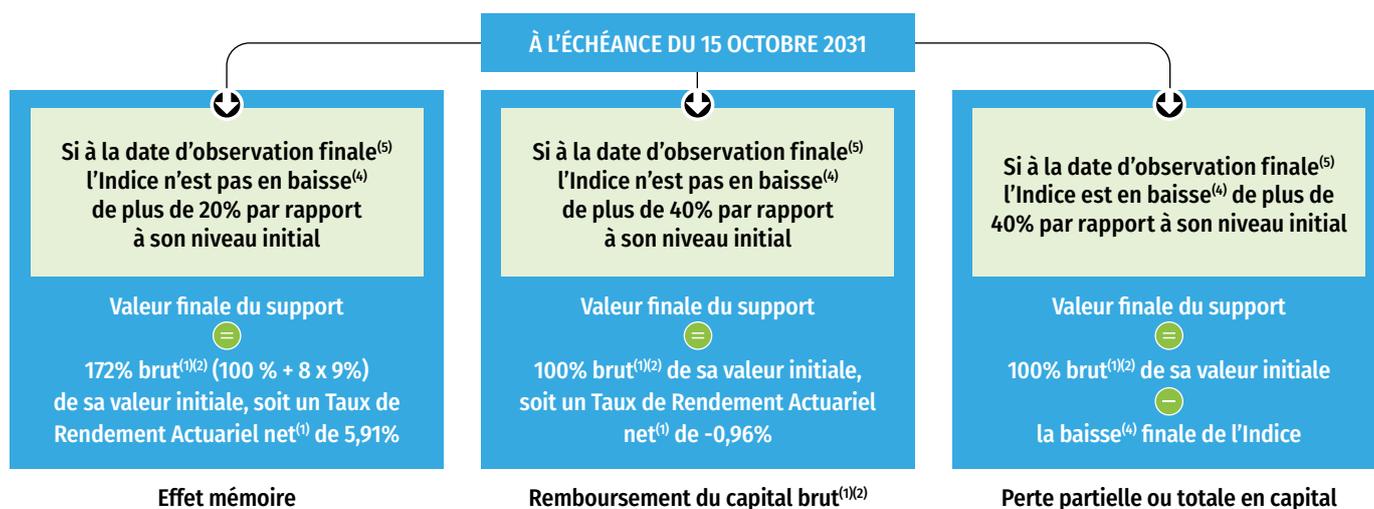
**Porphyre Septembre 2023 prend fin par anticipation si l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR :**



Le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée automatique, est de : 7,38% la 1<sup>ère</sup> année ; 7,30% la 2<sup>ème</sup> année ; 7,07% la 3<sup>ème</sup> année ; 6,82% la 4<sup>ème</sup> année ; 6,57% la 5<sup>ème</sup> année ; 6,34% la 6<sup>ème</sup> année et 6,13% la 7<sup>ème</sup> année.

### QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE ?

En l'absence d'échéance anticipée automatique, Porphyre Septembre 2023 atteint l'échéance finale<sup>(3)</sup>, l'Indice est observé une dernière fois, le 9 septembre 2031 : trois situations sont alors possibles.



(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (15 septembre 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2023 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La date d'échéance finale est le 15 octobre 2031.

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (15 septembre 2023) et à la date d'observation finale (9 septembre 2031), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(5) Les dates d'observation annuelle sont : 9 septembre 2024 (année 1), 8 septembre 2025 (année 2), 8 septembre 2026 (année 3), 8 septembre 2027 (année 4), 8 septembre 2028 (année 5), 7 septembre 2029 (année 6), 9 septembre 2030 (année 7) et la date d'observation finale est le 9 septembre 2031 (année 8).

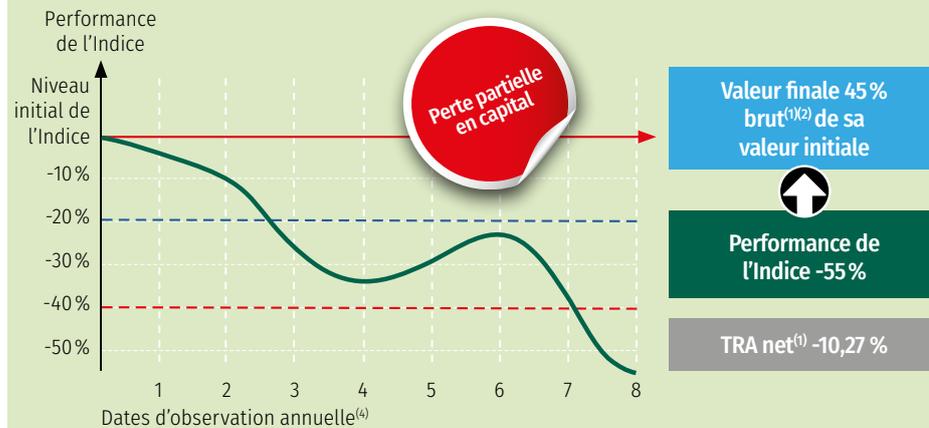
(6) L'investisseur correspond à l'Assuré souscripteur.

**L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 15 octobre 2031 la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

## Scénarios de marché – Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



À chaque date d'observation annuelle<sup>(5)</sup>, l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial : Porphyre Septembre 2023 se poursuit jusqu'à l'échéance finale.

À la date d'observation finale<sup>(5)</sup>, l'Indice est en baisse<sup>(4)</sup> de 55% par rapport à son niveau initial, clôturant en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance finale.

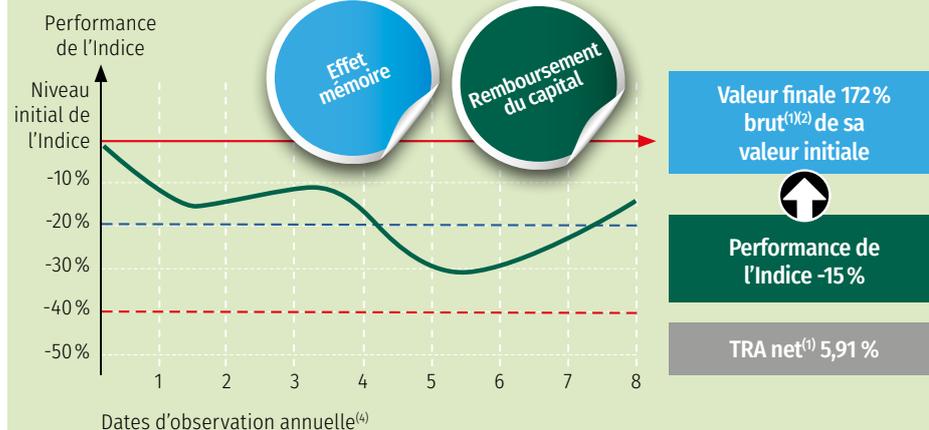
**La valeur finale est alors égale à 45% brut<sup>(1)(2)</sup> de sa valeur initiale, engendrant une perte en capital de 55%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> de -10,27%.**

- Seuil d'activation de l'échéance anticipée avec gain
- Performance de l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR
- - - Seuil d'enregistrement des gains à l'échéance finale
- - - Seuil de perte en capital à l'échéance finale

Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> serait de -10,27%.

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice serait inférieur à son niveau initial à toutes les dates d'observation annuelle<sup>(5)</sup> et serait en baisse de 100% à la date d'observation finale<sup>(5)</sup>, le montant initialement investi serait intégralement perdu.

### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : GAIN EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



À chaque date d'observation annuelle<sup>(5)</sup>, l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial. Porphyre Septembre 2023 se poursuit.

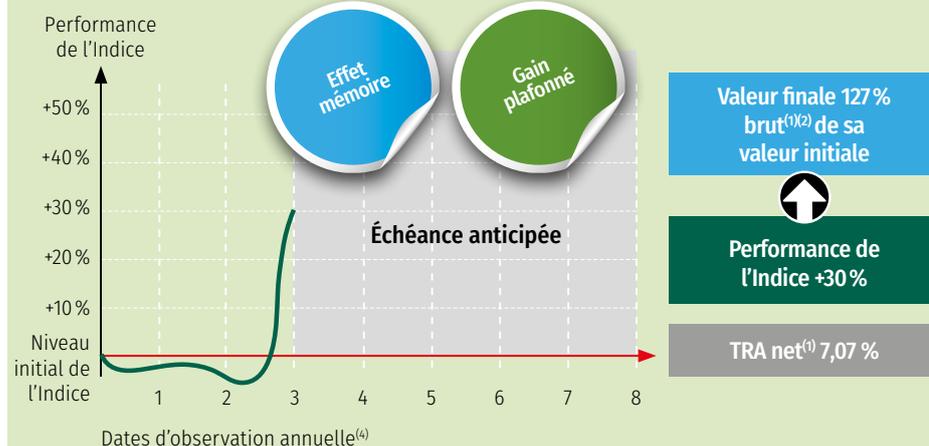
À la date d'observation finale<sup>(5)</sup>, l'Indice est en baisse<sup>(4)</sup> de 15% par rapport à son niveau initial, clôturant au-dessus du seuil d'enregistrement des gains à l'échéance finale. Outre la protection du capital, 8 gains annuels de 9% brut<sup>(1)(2)</sup> sont enregistrés et payés.

**La valeur finale est alors égale à 172% brut<sup>(1)(2)</sup> de sa valeur initiale (100% + 8 x 9%), ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> de 5,91%.**

- Seuil d'activation de l'échéance anticipée avec gain
- Performance de l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR
- - - Seuil d'enregistrement des gains à l'échéance finale
- - - Seuil de perte en capital à l'échéance finale

Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> serait de -2,93%.

### SCÉNARIO FAVORABLE : GAIN EN CAPITAL EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE



Aux deux premières dates d'observation annuelle<sup>(5)</sup>, l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial. Porphyre Septembre 2023 se poursuit jusqu'à l'année 3.

À la 3ème date d'observation annuelle<sup>(5)</sup>, l'Indice est en hausse de 30% par rapport à son niveau initial : Porphyre Septembre 2023 prend donc fin par anticipation au terme de la 3ème année.

**La valeur finale est égale à 127% brut<sup>(1)(2)</sup> de sa valeur initiale (100% + 3 x 9%), ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> de 7,07%.**

- Seuil d'activation de l'échéance anticipée avec gain
- Performance de l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR

Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> serait supérieur à celui de Porphyre Septembre 2023 (en raison du plafonnement du gain) et égal à 7,89%.

(1), (2), (3), (4), (5) Merci de vous référer aux renvois présents en page précédente.

## ZOOM SUR L'INDICE

### DESCRIPTION DE L'INDICE MSCI EMU SOCIAL LEADERS SELECT TOP 30 5% DECREMENT EU

L'Indice est composé d'un panier de 30 entreprises issues de l'Union Économique et Monétaire Européenne. L'univers de départ comprend les actions composant l'indice MSCI EMU qui lui-même sélectionne les grandes et moyennes capitalisations boursières dans 10 pays développés de l'UEM (Union Économique et Monétaire Européenne).

Les actions des sociétés ayant un volume quotidien moyen traité (filtre de liquidité) inférieur à 5 millions de dollars américains au cours des 3 derniers mois sont exclues. Ensuite, les actions des sociétés ayant un mauvais score ESG (entre B et CCC sur une échelle de AAA à CCC) et/ou faisant l'objet de controverses ESG classifiées « très sévères » et de controverses sociales classifiées « sévères et très sévères » sont exclues. De même les actions des sociétés dont le poids du Pilier Social est inférieur à 20% sont exclues.

La sélection continue en ne gardant que les sociétés figurant dans le top 50% des meilleurs scores du Pilier Social pour chaque secteur et ne garde ensuite que les 30 plus grandes capitalisations boursières.

Le score de controverses sociales évalue des controverses liées à l'impact d'une entreprise sur les clients, les droits de l'homme et la communauté, les droits du travail et la chaîne d'approvisionnement. Le score est dérivé du sous-pilier le moins bien noté (Clients, Droits de l'homme et communauté, et Droits du travail et chaîne d'approvisionnement) au sein du Pilier Social.

Selon le domaine d'activité d'une entreprise, MSCI attribue des poids plus ou moins élevés aux 3 piliers ESG. Le score agrégé est la moyenne pondérée des scores E, S et G selon le poids de chaque pilier. Pour cet Indice seules les entreprises avec un poids du pilier S (Social) d'au moins 20% du poids agrégé sont retenues.

L'Indice est calculé et sponsorisé par MSCI, acteur de premier plan dans le domaine des indices. Il a été lancé le 17 octobre 2022 et sa composition est revue trimestriellement. Le poids de chaque composant est fonction de sa capitalisation boursière tout en appliquant un plafond de 5% pour le poids de chaque composant.

**L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an, ce qui peut être moins favorable. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an.** Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5%, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un Indice qui est calculé dividendes non réinvestis.

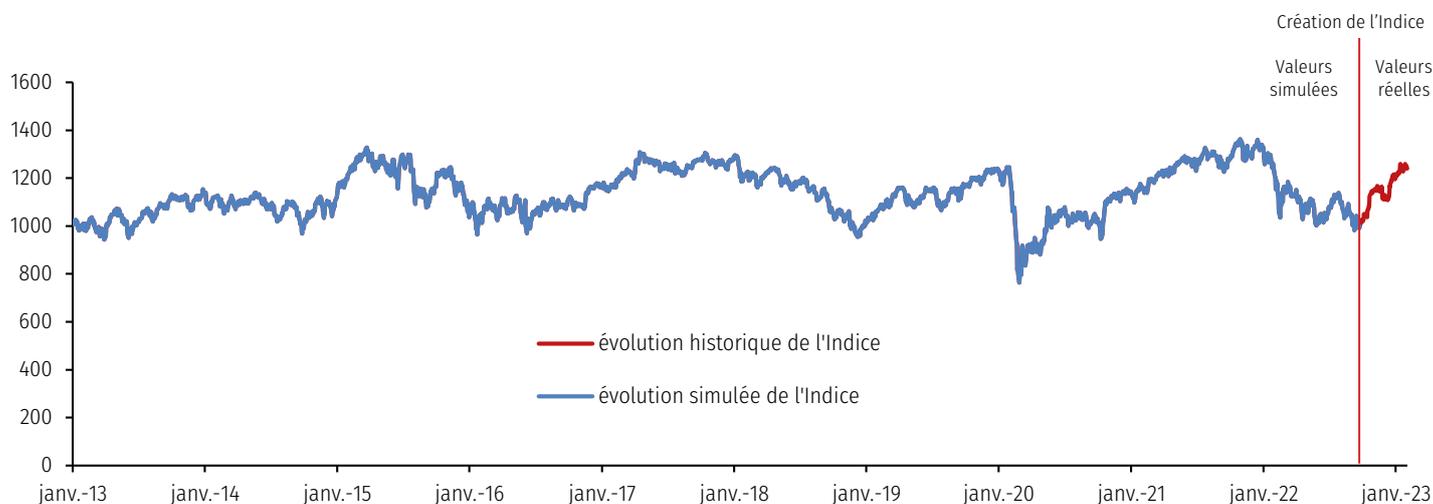
L'Indice est accessible entre autres sur le site de MSCI (<https://www.msci.com/documents/10199/8bfe3b1b-3f05-ae7a-b381-52385dc87be9>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : MXEMSL5 Index).

L'instrument financier décrit dans la brochure n'est pas un « green bond » ou tout autre type d'instrument de « financement durable ». Les fonds levés dans le cadre de l'émission ne sont pas directement destinés au financement de projets en lien avec la thématique ESG. Seul l'Indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG » et l'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

## ÉVOLUTION DE L'INDICE

Toutes les données précédant le 17 octobre 2022 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances écoulées.

**La valeur de l'investissement peut varier. Les données relatives aux performances et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes écoulées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.**



Sources : Bloomberg du 20 février 2013 au 21 février 2023

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Morgan Stanley et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

## DONATION – EXPLORATION ET CONSERVATION DES OCÉANS

### National Geographic Society

Groupama rejoint Morgan Stanley dans son engagement pour l'environnement auprès de la National Geographic Society.

#### ⦿ Comment fonctionne cette donation ?

Nos océans sont le principal réseau de soutien de la vie sur terre. Ils couvrent 70% de notre planète, fournissent plus de la moitié de son oxygène, et abritent une incroyable biodiversité et ils sont aujourd'hui menacés.

La National Geographic Society aide à protéger nos océans, leur biodiversité et leurs écosystèmes. En investissant dans la science, l'exploration, l'innovation et l'éducation, des bénéfices concrets sont générés pour les générations à venir, avec des impacts écologiques, sociaux et économiques.

De nombreuses initiatives lancées chaque année dont les détails sont disponibles sur ce site :

<https://www.nationalgeographic.org/projects/programs/>

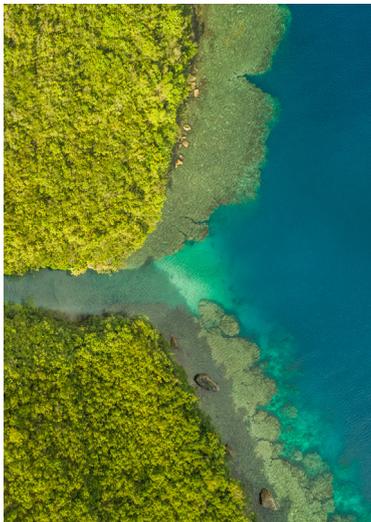
À travers la distribution par Groupama d'un nouveau produit, « Porphyre Septembre 2023 », Morgan Stanley s'engage à verser à la National Geographic Society un don égal à 0.20% de la valeur nominale des titres placés à l'issue de la période de commercialisation. Ce don inconditionnel sera au minimum égal à 20,000 Euros et servira à financer les efforts de la National Geographic Society pour la conservation et l'exploration des océans.

L'instrument financier décrit ci-avant n'est pas un « green bond » ou tout autre type d'instrument de « financement durable » dont le produit serait investi dans des projets de financement durable conçus pour avoir un impact positif sur l'environnement ou d'autres causes éthiques. Aucune évaluation n'a été entreprise par le groupe Morgan Stanley et aucune déclaration n'est faite quant à savoir si l'instrument et/ou le sous-jacent répond à des objectifs spécifiques en matière d'environnement, social ou de gouvernance (ESG) ou à d'autres critères de financement ou d'investissement durables.



#### ⦿ Un exemple de projet

##### CONSERVATION DES COMMUNAUTÉS DE POISSONS MARINS DANS LE LAGON DE LAGOS AU NIGERIA



La lagune de Lagos au Nigeria est le plus grand et le plus diversifié système de lagunes d'Afrique de l'Ouest. La menace pesant sur les poissons, associée à la diversité impressionnante, provient de l'afflux quotidien de déchets urbains et industriels dans le lagon. Il est évident que certaines espèces de poissons peuvent disparaître avant même d'être documentées si des mesures de conservation immédiate ne sont pas mises en place. Malgré plusieurs appels à la vigilance, aucune stratégie de conservation n'a été développée. À ce jour, il n'existe toujours pas de données scientifiques exhaustives pour valider la diversité et la distribution complètes des espèces de poissons dans le lagon. Ces informations de référence sont nécessaires pour développer un plan d'action de conservation pour ses communautés de poissons marins.

Dans le cadre de ce projet, l'explorateur Segun OLAYINKA OLADIPO de la société National Geographic vise à y créer le premier ensemble de données complet sur la diversité et les modèles de distribution des communautés de poissons marins en utilisant des analyses scientifiques appropriées et une approche non invasive de « metabarcoding » de l'ADN. Avec ces informations, il est nécessaire d'impliquer les parties prenantes locales pour le développement d'un tout premier plan d'action de conservation pour les communautés de poissons marins dans le lagon. Segun fera la promotion de la sensibilisation à la conservation dans les communautés de pêche focalisées par le biais de réunions, d'éducation et de sensibilisation des parties prenantes. Enfin, Segun poursuivra sa campagne pour une protection et une gestion durable des écosystèmes marins au Nigeria.

## FICHE TECHNIQUE

- ⊙ **Instrument financier** : Titre de créance de droit français exempté de prospectus présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
- ⊙ **Émetteur** : Morgan Stanley Finance LLC (A- (S&P), A1 (Moody's), A+ (Fitch)). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Bien que le support soit garanti par Morgan Stanley, le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
- ⊙ **Garant de la formule** : Morgan Stanley (A- (S&P), A1 (Moody's), A+ (Fitch)). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Bien que le support soit garanti par Morgan Stanley, le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
- ⊙ **Code ISIN** : FR001400G586
- ⊙ **Devise** : EUR
- ⊙ **Sous-jacent** : Indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR (code Bloomberg : MXEMSL5 Index), calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5% par an, ce qui résulte donc en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.
- ⊙ **Cotation** : Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
- ⊙ **Valorisation** : Hebdomadaire, le vendredi.
- ⊙ **Double valorisation** : Morgan Stanley Finance LLC désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Refinitiv) afin que ce dernier fournisse une valorisation indicative. Morgan Stanley Finance LLC décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.
- ⊙ **Marché secondaire** : Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co International Plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1% (différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne dépassera pas 1% sur le marché secondaire). Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.
- ⊙ **Commissions de distribution** : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.
- ⊙ **Montant maximum de l'émission** : 120 millions d'euros
- ⊙ **Valeur nominale** : 1 000 euros
- ⊙ **Garantie du capital** : Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.
- ⊙ **Période de commercialisation** : Du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2023.
- ⊙ **Prix de souscription<sup>(2)</sup>** : Il progressera de façon constante, de 995,7 euros le 5 mai 2023 à 1 000 euros le 15 septembre 2023.
- ⊙ **Date d'émission du support** : 5 mai 2023.
- ⊙ **Date d'observation initiale de l'Indice** : 15 septembre 2023.
- ⊙ **Dates d'observation annuelle de l'Indice** : 9 septembre 2024, 8 septembre 2025, 8 septembre 2026, 8 septembre 2027, 8 septembre 2028, 7 septembre 2029 et 9 septembre 2030.
- ⊙ **Dates d'échéance anticipée** : 9 octobre 2024, 9 octobre 2025, 8 octobre 2026, 8 octobre 2027, 9 octobre 2028, 9 octobre 2029 et 8 octobre 2030.
- ⊙ **Date d'observation finale de l'Indice** : 9 septembre 2031.
- ⊙ **Date d'échéance finale** : 15 octobre 2031.
- ⊙ **Valeur finale<sup>(1)</sup> du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée** : Si à l'une des 7 dates d'observation annuelle, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 15 septembre 2023, le support prend fin à la date d'échéance anticipée correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 9% brut<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la date d'observation initiale.
- ⊙ **Valeur finale<sup>(1)</sup> du support en unités de compte à la date d'échéance finale : Dans le cas où le support dure jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :**
  - 172% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20% par rapport à son niveau initial ;
  - ou 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
  - ou 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

(1) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 15 septembre 2023, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(2) Prix de souscription : 99,57% (le 5 mai 2023), 99,59% (du 5 mai au 12 mai 2023), 99,62% (du 12 mai au 22 mai 2023), 99,63% (du 22 mai au 26 mai 2023), 99,66% (du 26 mai au 2 juin 2023), 99,68% (du 2 juin au 9 juin 2023), 99,70% (du 9 juin au 16 juin 2023), 99,73% (du 16 juin au 23 juin 2023), 99,75% (du 23 juin au 30 juin 2023), 99,77% (30 juin au 7 juillet 2023), 99,80% (7 juillet au 17 juillet 2023), 99,82% (du 17 juillet au 21 juillet 2023), 99,84% (du 21 juillet au 28 juillet 2023), 99,86% (du 28 juillet au 4 août 2023), 99,89% (du 4 août au 11 août 2023), 99,91% (du 11 août au 18 août 2023), 99,93% (du 18 août au 25 août 2023), 99,95% (du 25 août au 1er septembre 2023), 99,98% (du 1<sup>er</sup> septembre au 8 septembre 2023) et 100% (du 8 septembre au 15 septembre 2023).

## AVERTISSEMENT FINAL

- ⊙ **Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.**  
Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.  
Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.  
Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.
- ⊙ **Disponibilité de la documentation du support** – Le support Porphyre Septembre 2023 décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du 24 juin 2022), et ses suppléments du 27 juillet 2022, du 24 août 2022, du 19 octobre 2022, du 02 novembre 2022, du 17 novembre 2022, du 21 décembre 2022 et du 23 janvier 2023 qui sont disponibles sur le site du Luxembourg Stock Exchange [www.bourse.lu/home](http://www.bourse.lu/home). Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 24/06/2022. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Titre de créance est coté sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (listing technique sur un marché réglementé qui ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité). Le produit fait l'objet de **Conditions Définitives**, se rattachant au **Prospectus de base** en date du 24-06-2022 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg : [www.bourse.lu/home](http://www.bourse.lu/home) – ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Emetteur mises à jour.
- ⊙ **Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation** – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.
- ⊙ **Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée** – Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le support.
- ⊙ **Restrictions générales de vente** – Les conditions de vente définies dans le présent document ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite. Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas.
- ⊙ **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** – L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Morgan Stanley Finance LLC n'assume aucune responsabilité à cet égard.
- ⊙ **Données de marché** – Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.
- ⊙ **Rachat par Morgan Stanley & Co International Plc ou dénouement anticipé du support** – Morgan Stanley & Co International Plc prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et de vente pour ce support sur un intervalle de temps régulier. Seul Morgan Stanley & Co International Plc est le fournisseur de liquidité de ce support. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Morgan Stanley & Co International Plc peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ ou de déboulement de la position de Morgan Stanley & Co International Plc liés à ce rachat. Morgan Stanley & Co International Plc et/ ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.
- ⊙ **Avertissement relatif à l'Indice** – MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR® : Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. (« MSCI »). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, évalués, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Le Prospectus contient une description plus détaillée de la relation limitée entre MSCI et Morgan Stanley et des titres financiers connexes. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.  
L'instrument financier décrit dans la brochure n'est pas un « green bond » ou tout autre type d'instrument de « financement durable ». Les fonds levés dans le cadre de l'émission ne sont pas directement destinés au financement de projets en lien avec la thématique ESG. Seul l'Indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG » et l'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant. Morgan Stanley n'est pas responsable de la création de l'indice sous-jacent ou de la sélection des composants de l'indice sous-jacent, ni du contrôle de la conformité de l'indice sous-jacent avec sa méthodologie. Morgan Stanley n'a pas structuré le produit (ce qui inclut, l'indice sous-jacent et/ou les composantes de l'indice sous-jacent) pour répondre à des exigences légales, réglementaires ou autres en ce qui concerne les objectifs, mesures ou critères de durabilité ou environnementaux. Morgan Stanley ne fait aucune déclaration quant à l'efficacité de l'indice sous-jacent pour obtenir un impact positif par référence à des critères ou mesures de durabilité ou environnementaux.
- ⊙ **Conflits d'intérêts** – Morgan Stanley Finance LLC ou des filiales du groupe Morgan Stanley, et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, Indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, Indice ou marché mentionné dans ce document.

- ⊙ **Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** – Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.
- ⊙ **Caractère promotionnel de ce document** – le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche. Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.





## GÉREZ VOTRE CONTRAT DEPUIS VOTRE ESPACE CLIENT SUR GROUPAMA.FR

- ⊙ **Consultez en temps réel :**
  - la valeur et le détail de votre contrat,
  - la clause bénéficiaire,
  - la répartition de votre épargne,
  - l'historique des opérations.
- ⊙ **Effectuez des opérations :**
  - des versements libres ou programmés,
  - des arbitrages,
  - des retraits partiels.
- ⊙ **Suivez l'actualité des marchés pour :**
  - vous informer sur les supports,
  - simuler leur performance sur une période,
  - comparer la performance de plusieurs supports,
  - créer des alertes e-mail sur des supports.

**Retrouvez votre identifiant Internet dans votre relevé de situation et suivez les instructions pour vous connecter.**

## COORDONNÉES DE VOTRE CONSEILLER

### **Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles. Les contrats d'assurance vie et de retraite sont assurés par Groupama Gan Vie.**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 € – 340 427 616 RCS  
Paris APE : 6511Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris.

**[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)**

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à  
l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place  
de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

3350-94484-092023 – Création : Morgan Stanley – Photos : Shutterstock  
Groupama participe à la protection de l'environnement en  
sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que  
des papiers issus de forêts gérées durablement.

**Édition: Avril 2023**



**Groupama**